

Transcription du webinaire; programme AUFST:

Appel à projets conjoints savoirs traditionnels

agences de financement : AUF et FRQ

22 mai 2024



[APPEL À PROJETS CONJOINTS SAVOIRS TRADITIONNELS - Fonds de recherche du Québec - FRQ \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca)

BM Bélanger, Marc

Bonjour tout le monde, c'est le webinaire pour l'appel à projets conjoints sur les savoirs traditionnels.

Proposés par l'AUF (l'Agence universitaire de la francophonie) et les Fonds de recherche du Québec (Société et culture ; Nature et technologies ; Santé).

Nous allons vous présenter les principales règles du programme, et ensuite vous montrer le formulaire de demande de subvention, et on va prendre vos questions entre les 2 sections, puis, à la fin du webinaire.

1ère Partie: les Règles du programme

L'objectif de l'appel de propositions (que je vais partager).

L'appel à projets conjoints sur les savoirs traditionnels c'est un appel à projets de recherche-action ou de recherche collaboration (on va en parler un peu plus tard), avec l'Agence universitaire la francophonie qui est notre partenaire pour ce concours et les 3 Fonds de recherche du Québec.

Le but principal de de l'appel, c'est d'accroître la collaboration entre les communautés scientifiques du Québec et de la francophonie partout à travers le monde pour favoriser la réalisation d'un projet de recherche.

On souhaite contribuer à l'avancement des connaissances, particulièrement sur les savoirs traditionnels dans tous les domaines des sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences naturelles et en génie et dans tous les domaines de la santé.

Donc c'est important de préciser que c'est un concours intersectoriel, mais votre projet de recherche ne doit pas nécessairement être intersectoriel, ni même interdisciplinaire, ça dépend du contexte de votre projet, mais ça peut l'être (Bien sûr, c'est au choix de de de votre équipe de projet).

Ce qui est obligatoire, par contre, c'est le format de recherche action, donc de la recherche qui est faite avec la communauté, donc un milieu de pratique, en collaboration avec les praticiens, les représentants du milieu de pratique, ça c'est obligatoire.

Puis on va le capter d'une façon particulière dans la composition de l'équipe notamment.

Pour ce qui est de l'admissibilité, qui est admissible à un tel concours ?

Bon, nous sommes un Fonds de recherche, donc ça prend minimalement des chercheurs.

L'équipe minimale pour être admissible, c'est 3 personnes, un chercheur ou une chercheuse du Québec qui détient le statut 1 ou 2, c'est à dire chercheur universitaire avec un poste régulier, ou chercheur universitaire clinicien (statut 2).

Pour la 2e personne, c'est un autre chercheur principal, mais appartenant au corps professoral permanent d'un établissement membre de l'AUF hors Canada.

Donc c'est un concours international.

Et pour savoir si votre établissement AUF est admissible, vous devez aller voir dans la boîte à outils des règles du programme : il y a la liste des membres AUF hors-Québec, les quelque 1000 établissements AUF en commençant par l'Afrique du Sud, donc voilà.

La 3e personne indispensable, c'est le ou la personne du milieu de pratique, donc on appelle ça le statut 4 c) d) ou e). Faut aller voir le texte dans les règles du programme. Un artiste ou une artiste, une personne contribuant à titre individuel... ce que ça veut dire, c'est qu'on veut une personne qui représente un partenaire du milieu de pratique.

Ce partenaire va devoir fournir une lettre d'appui qui va désigner/déléguer la personne qui va participer au projet, donc ça peut être un organisme communautaire, une école, et cetera.

Donc, le milieu de pratique avec lequel on va monter un projet de recherche sur les savoirs traditionnels. On ne veut pas un autre chercheur, on a déjà 2 chercheurs principaux, mais une personne issue du milieu de pratique, ce praticien va fournir 1 CV abrégé de 2 pages avec les rubriques spécifiques qui sont écrites dans les règles du programme.

Puis cette personne va devoir ouvrir un compte dans notre portail FRQnet (comme les 2 chercheurs principaux). ça, c'est la base minimale.

Il peut y avoir un 3e chercheur principal, mais hors Québec, c'est à dire qu'on inclut le Canada pour le 3e chercheur principal. Mais ça peut être hors Canada aussi, puis bien sûr des co-chercheurs, autant au Québec que hors Québec.

Et d'autres représentants des milieux de pratiques aussi, outre la personne obligatoire, on peut en ajouter.

Voyez que dans les règles du programme, on parle du contexte, de l'objectif, etc., et là je suis dans l'admissibilité.

J'ai parlé des chercheurs principaux au Québec et hors Québec.

Et je vais maintenant parler plus de ce que doit contenir une demande, donc dans la section 4. c'est le chercheur ou la chercheuse principale du Québec qui va monter le dossier, qui va constituer toutes les pièces pour la demande complète, c'est à dire le formulaire électronique dans notre portail FRQnet, dans lequel il va joindre son CV commun canadien, donc le CV complet pour les chercheurs du Québec, et pour ce qui est des chercheurs hors Québec, vous allez recevoir une invitation à participer au projet, et vous devrez joindre 1 CV de 2 pages.

Ensuite, la description du projet de recherche, c'est un fichier attaché de 8 pages et vous devez les structurer ces pages là en fonction des critères d'évaluation.

On va vous les montrer tantôt à la section 5.

Vous pouvez ajouter une bibliographie d'une page maximum et il y a la section budget avec la justification du budget qui est une page de texte.

Ensuite, si je vais justement aux critères d'évaluations.

Vous voyez qu'il y a 4 critères principaux, dont la qualité du projet qui compte pour 30 points, c'est un critère éliminatoire. vous devez avoir 70 pour 100 pour ce critère, pour que le projet soit recommandé pour financement.

Donc vous irez voir les sous-critères, c'est important.

On vous demande de structurer les 8 pages de présentation du projet, en fonction

des 4 critères principaux.

Mais c'est pas nécessaire de suivre les sous critères, donc des critères adaptés de qualité de projet.

Ensuite, évaluation de l'équipe, soit l'ensemble des chercheurs et des praticiens qui font partie de votre projet.

Ensuite un critère sur la mobilisation des connaissances.

Donc on parle ici très largement, pas seulement de la diffusion scientifique, mais de la mobilisation de tous les types de connaissances issues de votre projet de recherche.

Puis d'ailleurs une annexe spécifique pour vous donner des suggestions de moyens de diffusion selon les publics.

Et le dernier critère, c'est seulement 20 points, c'est quand même en lien avec la faisabilité et le réalisme du calendrier, donc c'est important ici de présenter toutes vos étapes de projets de recherche et le lien avec les prévisions budgétaires.

Ensuite, la description du financement, on l'a vue en en-tête des règles du programme.

Il y a une enveloppe de 300,000\$ canadiens qui, attirée à ce concours, donc 150,000 pour les Fonds de recherche, 150,000 pour la contribution de l'AUF.

la subvention va être versée en totalité au chercheur principal du Québec, mais jusqu'à 50 pour 100 du montant pourra être versé vers l'établissement AUF hors Québec. Pour la portion FRQ, donc 50 pour 100 de la subvention, y'a des frais indirects de recherche qui seront ajoutés au moment de l'octroi, donc c'est le 27 pourcent supplémentaire pour ce qui est des dépenses admissibles pour le Fonds recherche Québec.

Il faut aller voir dans les règles générales communes, donc c'est toutes dépenses habituelles pour un projet de recherche, donc toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires au développement de votre projet, excluant les frais indirects de recherche, donc les frais administratifs de l'université.

Et pour ce qui est de l'AUF, des conditions particulières, là vous pouvez lire le rectangle ici ou poser des questions à notre collègue Hugo DESLONGCHAMPS.

Donc voilà.

Pour ce qui est de l'octroi et des conditions, donc vous pourrez lire cette section-là, j'ai oublié de mentionner que l'enveloppe permettait de financer jusqu'à 6 projets,

étant donné que c'est cinquante-mille dollars canadiens par projet au maximum, donc on pourra financer 6 projets.

On est dans l'année financière 24-25, Vous allez le voir dans votre formulaire de demande

et les 2 annexes, comme je le disais tantôt, il y en a une pour la mobilisation des connaissances et l'autre pour la participation des représentants des milieux de pratiques. Donc il y a des précisions sur le rôle et le statut.

Et les collaborateurs, des représentants de vos partenaires du milieu de pratique.

Pour les questions, c'est mon collègue Laurent Corbeil (pour les Fonds de recherche) et Hugo Deslongchamps pour l'Agence universitaire de la francophonie.

Puis dans la boîte à outils, je l'ai montré tantôt, il y a d'autres documents, les règles générales communes, les documents de référence :

Politique sur la conduite responsable en recherche, diffusion en libre accès.

Puis on a ajouté un document sur les barèmes de l'AUF pour savoir, dans votre budget, quels sont les montants admis pour les per diem et forfaits, selon les différents établissements AUF.

Donc voilà essentiellement pour les règles du Programme, on pourrait prendre quelques questions avant de continuer, est-ce qu'il y en a dans la zone de conversation ?

Questions & Réponses



Corbeil, Laurent 13:27

J'ai déjà répondu à une question qui nous demandait si, par exemple, le milieu de la justice pouvait être considéré comme un milieu de pratique dans le cadre de ce projet.

Là, en milieu de pratique, en fait, ça peut être une organisation, groupe d'organisations qui vont pouvoir utiliser les connaissances qui sont générées par le projet de recherche, les utiliser et les appliquer à leur domaine d'action par exemple. Alors ça peut être dans le domaine de la justice, ça peut être dans le domaine de l'innovation sociale, ça peut être dans plusieurs domaines.

En fait la santé, et cetera, s'agit de créer un pont avec une organisation de la société civile.



Corbeil, Laurent 14:39

une autre question ici, qui vient d'arriver, la personne nous demande si c'est le premier concours et si c'est possible d'avoir une idée des résumés des projets financés précédemment.

Rép. : c'est pas le premier concours FRQ-AUF.

Par contre les thèmes sont complètement différents.

La dernière fois, c'était spécifiquement entre le Québec et l'Afrique francophone et le thème était l'entrepreneuriat féminin.

Ici on est dans une tout autre thématique.

Et maintenant le concours est ouvert à tous les établissements de l'AUF partout dans le monde.

les résultats sont publics, vous pouvez avoir les résultats des concours sur notre site web si vous cherchez dans les résultats de concours AUF-FRQ, vous allez les trouver, vous allez pouvoir avoir une idée du thème et des personnes qui sont impliquées dans les projets.



Bélanger, Marc 15:45

On peut placer les règles du concours précédent dans la conversation, juste pour avoir un repère, puis nos règles de concours actuels.



Corbeil, Laurent 15:58

j'ai encore une question sur organisation, la pratique, milieu de pratique donc je m'aperçois que peut-être que c'est pas tout à fait clair.



Bélanger, Marc 16:18

En fait la recherche action telle qu'on l'entend habituellement.

On voulait pas être trop spécifique pour vous donner le plus de liberté possible.

Sachez par ailleurs que votre projet va être évalué par un comité de pairs, donc des chercheurs, des chercheuses, dans les domaines qui seront représentés dans le concours.

Et donc il faut que vous réussissiez à convaincre vos pairs du bien-fondé de votre méthodologie, de votre approche théorique.

par contre, la recherche action ou la recherche collaborative est imposée.

à la base de ça, c'est de travailler pour et avec un milieu de pratique dans le but de

comprendre et de transformer éventuellement la pratique d'un milieu donné.
donc ça vise à accompagner un milieu pour identifier une problématique ou une question de recherche.

Et dans le but ultime de mettre en œuvre, ou des outils ou des nouvelles pratiques où d'améliorer des pratiques actuelles.



Corbeil, Laurent 17:21

Marc tu me permets de compléter. en fait au FRQ vous allez voir dans les règles qu'on mentionne les règles générales communes qui sont des règles qui sont applicables à tous les concours et la définition d'une personne qui est en milieu de pratique.



Corbeil, Laurent 17:47

Donc c'est une personne, sa contribution au projet ou à la programmation de recherche repose sur ses compétences et ses connaissances pratiques et non sur son expertise en recherche.

La personne est employée par une organisation et ses compétences et ses connaissances, ou les terrains peuvent être de natures diverses, notamment professionnelle, technique ou pratique.

Donc c'est quand même assez vaste ce que c'est, mais en fait ce qu'on vous dit, c'est quelqu'un qui travaille, pas en recherche dans une université, c'est quelqu'un qui va faire le pont avec le reste de la société, donc c'est un peu pour faire sortir la recherche de la tour d'ivoire.



Bélanger, Marc 18:26

Exactement, puis on est même plus ouvert parce que tu as mentionné l'exception de profil artistique, mais on inclut, en fait, l'artiste.

Si c'est le cas, selon votre projet, c'est très circonstanciel, ça peut être très spécifique à votre projet, C'est pour accompagner les chercheurs dans toutes les étapes du projet, à partir de la conception même de l'idée du projet et jusque dans la mobilisation des connaissances.

c'est pour ça aussi qu'on demande une lettre d'appui de ce milieu de pratique qui va désigner la personne qui va représenter l'organisme et participer activement au projet de recherche.

Et cette personne-là pourra être dédommagée de ses dépenses à même la subvention.



Corbeil, Laurent 19:30

Q.: L'équipe de chercheurs Québec peut, elle, être composée par des chercheurs, des institutions AUF et non AUF, où tous doivent faire partie de la même institution ?
Est-ce que tu veux répondre Marc?



Bélanger, Marc 19:44

Parfait, il faut faire partie de l'AUF pour ce qui est des chercheurs principaux hors-Qc. Mais dans la liste des collaborateurs, ça, ça inclut tout le monde, autant les chercheurs que les praticiens de toute université ou de tout milieu.

Corbeil, Laurent 20:01

La grande différence, je pense qu'il faut mentionner entre un chercheur, un co chercheur et un collaborateur pour le bénéfice de tout le monde.

Parce que c'est quand même un peu du jargon d'organismes de financement, ce que les chercheurs et co chercheurs, donc les personnes qui sont, soit au Québec ou qui sont dans un établissement membre de l'AUF, vont avoir le droit de gestion des Fonds.

Un collaborateur, donc qui serait un chercheur universitaire, mais qui fait partie d'un établissement de l'AUF, par exemple, peut collaborer au projet, pourrait par exemple participer à des activités de diffusion des connaissances, à un colloque, et cetera, mais n'a pas le droit de gestion de la subvention.

Donc c'est la grosse différence.



Bélanger, Marc 20:48

Mais peut quand même se voir dédommager des dépenses, sans recevoir un transfert direct d'un montant.



Corbeil, Laurent 20:57

Une autre question: est-ce qu'on peut avoir un chercheur au Canada ?

Et les 2 autres établissements du Canada?

Rép.: Premièrement, c'est très important.

Le Fonds de recherche du Québec est une organisation au Québec.

Donc on parle bien ici, ça vous prend un chercheur au Québec au moins et ça prend au moins un autre chercheur hors Canada, membre d'un établissement de l'AUF, donc les 2 chercheurs un au Québec, un hors-Québec/Canada.

BM **Bélanger, Marc** 21:33

Ça, c'est les 2 principaux, mais pour le 3e chercheur principal, il peut être du Canada, et pour tous les co chercheurs aussi.



Corbeil, Laurent 21:39

Q.: comment contacter un chercheur au Québec ?

Rép.: Les FRQ ne font pas de maillage malheureusement, on n'est pas une assez grosse organisation pour pouvoir faire du mariage entre communautés de recherche au Québec et hors Québec.

BM **Bélanger, Marc** 21:50.

Par contre, comme tu l'as mentionné Laurent, on a un merveilleux outil pour retrouver les projets financés dans nos concours précédents, donc aller dans le moteur de recherche, rentrer les mots clés, rentrer des noms d'université ou d'autres établissements, puis vous allez voir des noms de personnes, de chercheurs ou chercheuses qui ont déjà participé à un concours.



Corbeil, Laurent 22:24

Je vous invite aussi à aller sur les pages web des universités au Québec, là, dans les domaines qui vous intéressent, les pages comprennent les noms de tous les chercheurs au Québec, là, une très bonne visibilité de nos chercheurs sur les pages web, avec leur adresse courriel qui sont là donc très facile à contacter.



Corbeil, Laurent 22:47

Q.: Je voudrais savoir si les savoirs traditionnels prennent en compte les sauvegardes environnementales et sociales des projets ?

BM **Bélanger, Marc** 23:03

Pour les questions plus spécifiques d'admissibilité d'un projet, ayez à l'esprit que ce sera évalué par le comité de pair, donc par des chercheurs, des chercheuses de votre

domaine essentiellement.

Ce qu'on entend par thématique savoir traditionnel dans les règles du concours, ça sera sur cette base là que les experts vont évaluer la pertinence, parce qu'on ne l'a pas mentionné, mais y a pas d'étapes de pré-Demande donc il faut déposer une demande complète, qui va être évaluée par un comité scientifique, ce qui inclura la pertinence du projet par rapport à la thématique. et le critère qui vient capter ça, c'est "adéquation et pertinence du projet au regard de la thématique".

Donc je sais pas Laurent si toi tu peux aller plus loin mais c'est difficile de porter un jugement.



Corbeil, Laurent 23:59

Oui mais c'est ça en fait, faut vraiment se fier à la description du savoir traditionnel qui est dans les règles, donc ce que Marc nous a montré.



Corbeil, Laurent 24:08

Puis il faut prouver dans votre texte que votre projet correspond à ce thème-là.



Corbeil, Laurent 24:16

Donc si vous vous êtes convaincu que votre thème de recherche touche les savoirs traditionnels selon la définition qui est affichée, et bien il faut le prouver dans votre texte pour que les évaluateurs le disent. ça c'est pas une question nécessairement d'admissibilité, c'est plus évalué en comité.



BM Bélanger, Marc 24:38

C'est ça, on va pas éliminer aucun dossier sur cette base-là.

Ils vont être présentés au comité d'évaluation, mais oubliez pas qu'il y a à la fois la thématique qui est imposée, mais aussi le format de recherche.

Donc faut que ça corresponde à une forme ou l'autre de recherche-Action, recherche collaboration avec un élément recherche et pratique, 2 éléments très très essentiels en cohabitation.



Corbeil, Laurent 24:57

Q.: le milieu de pratique peut-il être hors Canada ?

Rép.: En fait, ça vous prend un milieu de pratique, donc le milieu de pratique ça peut

être suggéré par les chercheurs du Québec ou par les chercheurs hors-Québec, ça, y'a pas de règles par rapport à ça, donc ça peut être au Québec ou pas.

BM **Bélanger, Marc** 25:25

Ça pourrait être les 2: il pourrait avoir 2 milieux de pratique, dans 2 ou même dans 3, mais là ça commence à être un plus grand projet.

BM **Bélanger, Marc** 25:35

Faut penser au budget aussi qui est imposé, pas juste la thématique.
50,000\$ sur 2 ans.

Et puis vous avez vu qu'il y avait un critère spécifique sur la faisabilité, donc il faut que ça rentre dans le budget aussi, et dans le calendrier.



Corbeil, Laurent 25:56

Ensuite, bon, ça revient un peu à faire au maillage dont on parlait plus tôt, on nous demande si la mise en relation avec le chercheur principal est prévue automatiquement.

Rép.: En fait, les projets qui doivent être déposés doivent déjà être montés en équipe, donc vous pouvez pas juste candidater une personne seule avec un projet, puis ensuite vous marier. Le projet qui est évalué doit être monté par l'équipe qui doit être déjà formée.

C'est une personne du Québec qui dépose le dossier chez nous, mais pour l'équipe qui est déjà formée avec tous les membres inclus.

BM **Bélanger, Marc** 26:33

puis le chercheur principal hors Canada recevra une confirmation pour participer, devra joindre son CV, donc il doit être partie prenante, et la personne représentante du milieu de pratique aussi va devoir accepter de participer et joindre son CV et joindre la lettre de son organisme local.



Corbeil, Laurent 26:57

Bon, on nous demande ici: est-ce que le travail sur la qualité des plats traditionnels alimentaires tels que certains plats mezzé libanais peuvent constituer un sujet de recherche.

Rép.: Encore une fois, c'est la même réponse que tantôt, c'est à vous de le prouver.

Donc ça on peut pas dire oui, non, c'est vraiment à vous de prouver que votre sujet de recherche rentre dans le thème.



Corbeil, Laurent 27:28

De la recherche qui peut être faite, et que ça peut être appliqué en recherche création.



Bélanger, Marc 27:34

Recherche-"ACTION", mais il peut y avoir de la création aussi, y'a pas cette contrainte.



Corbeil, Laurent 27:41

Je voulais dire recherche-"action", oui effectivement.



Bélanger, Marc 27:43

Des connaissances propres à une certaine région, communauté, transmises de génération en génération.

C'est assez large, on a nommé des domaines mais c'est pas exclusif:

L'agriculture, culture, architecture et cetera, donc santé, ça peut aller au-delà de ce qui est suggéré.



Corbeil, Laurent 28:06

ensuite on a une question: peut-on avoir un coach pour nous accompagner durant l'élaboration du projet ?

Rép.: C'est pas un service que nous on fournit, ni l'AUF. si vous avez besoin de coaching, je suggère fortement d'aller voir vos collègues, mais il faut bien garder en tête que c'est un projet qui doit être mené par des professeurs universitaires et donc faut aller voir dans vos établissements, est-ce qu'il y a du coaching en développement de projets de recherche, en développement de demandes de subventions qui existe dans les établissements du Québec ?

Ça existe, dans les bureaux de la recherche qu'on appelle.



Bélanger, Marc 28:51

Dans les bureaux de la recherche au au Québec, puis dans tout ce qui s'appelle département recherche dans les autres universités.



Corbeil, Laurent 29:06

Q.: s'il s'agit d'un milieu de pratique avec une communauté indigène, comment se ferait-il pour compter avec un document accepté par la commission d'évaluation ?

Rép.: si votre partenaire de milieu est une communauté autochtone par exemple, il vous faut par exemple une lettre de la Communauté qui démontre leur engagement. Donc par les autorités de la Communauté qui va démontrer leur engagement à participer avec vous, leur contribution au projet de recherche, à l'avancement des connaissances et à l'application plus pratique.

Marc, est-ce que t'as quelque chose à ajouter ?



Bélanger, Marc 29:56

c'est ce que nous on exige (la lettre du partenaire du milieu), mais si le praticien ou la praticienne a besoin d'autres autorisations, c'est à eux de voir ça.

Nous, on va seulement exiger un appui officiel de l'organisme ou de l'établissement partenaire du milieu de pratique.



Corbeil, Laurent 30:21

Q.: est ce que les contes, récits, palabres africaines et les plantes médicinales peuvent être considérés comme des savoirs traditionnels africains ?



Bélanger, Marc 30:32

Rép.: Certainement.



Corbeil, Laurent 30:32

Un peu la même réponse que tantôt, c'est à vous de le prouver.

d'entrée de jeu, je dirais oui, mais c'est vraiment à vous de convaincre le comité d'évaluation que oui, ça entre dans le thème.



Corbeil, Laurent 30:44

Q.:, on trouve des chercheurs, mais ils ne répondent pas...



Bélanger, Marc 31:07

Il faut être persuasif, je sais pas comment vous leur avez présenté le projet, mais

peut-être que tout simplement c'est une question de timing, ou vous n'avez pas assez accroché avec le sujet précis des savoirs traditionnels, c'est d'être le plus spécifique possible pour accrocher une collaboration.



Corbeil, Laurent 31:09

Q.: Projet sur le savoir traditionnel lié au patrimoine artistique et culturel et porté par une galerie d'art. Est-ce qu'on peut la considérer comme un milieu de pratique ?

Rép.: Oui, oui.

Seule nuance, ici, parce que le projet de recherche peut pas être porté seulement par la galerie d'art, parce que la galerie d'art n'est pas une institution de recherche, mais pourrait effectivement être un milieu de pratique qui va collaborer à la recherche, qui va être le partenaire de milieu de pratique ?



Bélanger, Marc 32:04

J'ai vu une question sur les ressources humaines qu'on peut engager au Québec,

Rép.: c'est comme nos projets de recherche standard, c'est à dire, des ressources humaines ou matérielles. ressources humaines, on entend des professionnels de recherche, des consultants, des étudiants, étudiantes de tous les cycles, postdoc inclus, puis les ressources matérielles c'est tout ce qui est nécessaire pour réaliser votre projet, excluant les frais indirects de recherche parce qu'on offre un montant supplémentaire à l'université pour couvrir ces dépenses.



Corbeil, Laurent 32:47

J'ai une question sur la recherche en santé, mais encore une fois, le projet de recherche est sur les savoirs traditionnels, donc ça peut être des savoirs traditionnels liés à la santé.



Corbeil, Laurent 33:00

Comme c'est mentionné, justement dans la description du thème, on mentionne la santé, donc encore une fois, à vous de montrer que ça rentre là-dedans.

voilà, je crois que ça fait pas mal le tour de la majorité des questions.

2e partie: le formulaire de demande dans le portail

FRQnet

BM

Bélanger, Marc 33:17

Continuez à poser des questions, je vais présenter le formulaire de demande pour que vous ayez une idée du portail FRQnet, je pense que vous le voyez n'est-ce pas ? C'est l'entrée pour les Fonds de recherche du Québec, dans le portail de demandes de subventions.

Donc, vous entrez votre courriel et mot de passe; si vous n'avez pas de compte, vous devez créer un compte.

Et portfolio électronique donc vous allez dans la section "Société Culture" parce que le concours est géré par le Fonds Société Culture, mais ça peut être dans les 3 secteurs.

Je vais dans mon portail.

Et une fois rentré dans votre portail, vous allez dans la section "concours disponibles", Section "subventions de recherche".

Bon, vous n'aurez peut-être pas autant de choix de concours, mais on le voit ici, "appel à projet conjoint savoir traditionnel" avec pas de date pour la prédemande parce qu'il n'y en a pas, mais une date pour la demande complète, c'est le 25 septembre à 16h, heure du Québec, bien important.

Puis je vais vous montrer, j'ai déjà ouvert un formulaire, donc ça se trouve dans la section "mes formulaires".

Je vais juste vous montrer la structure du formulaire de demande, dans mes formulaires, "appel à projet savoir traditionnel".

Donc, voici le formulaire, vous avez le détail des activités, c'est un peu comme la table des matières, ce sont toutes les sections que vous devez remplir.

Vous pouvez compléter à plusieurs avec plusieurs visées, quand vous complétez une section, vous sauvegardez, ça devient jaune, ça passe du rouge au jaune, puis quand vous avez réussi à valider une page qui est complète, ça devient vert.

Et le but, c'est de remplir, transformer toutes les rouges en jaune et en vert pour pouvoir finalement signer votre formulaire de demande et le transmettre.

Donc il y a un chercheur principal.

En fait, il y en a 2, ainsi que le praticien de statut 4, représentant du milieu de pratique.

Il y a l'établissement gestionnaire, je peux vous le montrer, sauf que c'est pas un vrai établissement admissible.

Donc vous avez rentré le titre et choisir les secteurs principaux, les domaines et les mots clés de votre demande.

Ensuite, le résumé en français, c'est un concours avec l'AUF, donc on vous demande d'écrire votre demande de subvention en français seulement.

Ensuite, il y a une section sur la recherche Responsable que vous devez remplir, c'est assez bref.

et vous avez la section pour les co-chercheurs chercheuses qui incluent les statuts, dont des praticiens praticiennes, les représentants du milieu de pratique qui ont un statut 4 et qui ont une section différente étant donné qu'ils fournissent pas le même CV. y'a la liste des collaborateurs collaboratrices donc vous ajoutez des noms et la liste se construit.

Ah oui, et la section sur le développement durable, c'est obligatoire.

C'est dans tous nos formulaires de dire si votre projet contribue au développement durable selon les références que vous avez là.

Puis la description du projet: c'est le cœur de votre demande.

C'est ici que vous allez joindre votre fichier, vous allez présenter le projet en 4 points selon les 4 critères sur 8 pages.

Donc ça, c'est vraiment le cœur de votre demande de subvention.

Description du projet.

Bibliographie: on l'avait mentionné, donc vous avez une page maximum, ça peut être des références dans votre présentation du projet ou d'autres références bibliographiques.

Le budget, une partie quand même importante, vous devez ajouter des dépenses une après l'autre, il y a seulement les dépenses admissibles qui sont disponibles, donc vous pouvez pas vous tromper, et le tableau des dépenses se construit au fur et à mesure. Là vous voyez que j'ai dépassé de beaucoup le budget disponible, et si j'essaie de valider la page, j'ai un message d'erreur. là on dit que j'ai pas joint le document pour justifier les dépenses qui est obligatoire.

Là je sais pas pourquoi j'ai pas de message d'erreur pour me dire que j'ai dépassé le budget (50,000\$ max), mais ça sera le cas dans votre formulaire, et vous devez joindre aussi une page de texte pour justifier les postes budgétaires que vous avez entrés un peu plus dans le détail.

Par exemple, pour si vous engagez des étudiants, combien d'heures, le taux horaire

de votre établissement, et cetera.

Donc ça, c'est la section budget pour montrer comment vous allez dépenser les 50,000\$ au Québec et hors Québec, et bien entendu, ce sont des prévisions.

Donc vous devez être le plus juste possible, mais ça sera possible de s'ajuster en cours de projet, s'il y a des modifications nécessaires.

La section "suggestion d'experts" pour évaluer les demandes, on vous en demande 5 ou 6 experts du Québec et d'ailleurs, des experts dans votre domaine, dans les domaines qui sont couverts par votre projet.

Qui lisent le Français, mais c'est pas dit qu'on va les recruter pour le comité, donc on ne se restreint pas à ça.

Par contre, ça pourrait être une des personnes qui évaluent votre dossier comme expert externe, qui pourrait fournir un avis écrit sur votre projet pour alimenter les discussions des experts du comité plénier.

On vous demande bien sûr d'éviter d'indiquer des experts avec qui vous êtes en conflit d'intérêts, donc essentiellement les personnes avec qui vous avez publié dans les 5 dernières années, avec qui vous avez eu des subventions de type projet ou équipe.

La section "autres documents", c'est là que vous devez joindre toutes les autres pièces qui sont requises, donc la lettre d'appui du milieu de pratique de votre partenaire local.

Ça, c'est pour les chercheurs universitaires cliniciens.

Si vous en avez les CV pour le statut 4: des CV abrégés de 2 pages pour les praticiens praticiennes.

Lettre d'engagement. Ah oui, on l'a pas mentionné: pour les chercheurs principaux et chercheurs hors Québec, vous devez joindre une lettre de votre établissement, des autorités de votre établissement qui atteste que vous avez le statut requis pour participer au concours .

Les autres cochercheurs, puis d'autres appuis des partenaires du projet de recherche. Vous pouvez avoir d'autres partenaires, en plus de celui qui est obligatoire, les partenaires de tout genre: milieu de pratique, institutionnel, et cetera.

Donc ça c'est les autres documents.

quand toutes vos sections sont en vert, vous allez dans la dernière section, vous vous engagez à respecter toutes les conditions et vous les acceptez et vous validez votre formulaire.

Et vous allez voir s'il vous manque des sections.

Évidemment, moi je vais avoir toute une série de messages d'erreur parce que j'ai pas rempli, j'ai pas complété ma demande. et ensuite, avant le la date limite, vous devez transmettre votre demande de subvention, et c'est l'université d'attache du chercheur Québécois qui va recevoir votre demande et qui va l'approuver, pour qu'elle soit acheminée à nous, et pour qu'elle fasse partie du concours. votre établissement québécois doit approuver votre demande.

Donc ça, ce sont les gens des bureaux de la recherche avec qui vous pouvez travailler aussi si vous avez des questions en cours de rédaction.

ça serait essentiellement tout pour ma présentation.

Est-ce qu'il y a d'autres questions auxquelles on pourrait répondre ?

Questions & Réponses

Corbeil, Laurent 43:26

Marc si tu permets, je me suis rendu compte pendant que tu parlais que j'avais pas vu qu'il y avait aussi la section "Q&R" que j'avais pas remarquée, donc vraiment désolé.



Corbeil, Laurent 43:38

J'ai répondu par écrit à plusieurs personnes, mais pour le bénéfice de tous, j'aimerais juste revenir sur certaines questions.

Il y a quelqu'un qui me demande par exemple de travailler avec une communauté peu ou pas lettrée, où l'oralité joue un plus grand rôle.

Qu'est-ce qu'on fait pour avoir une lettre qui prouve leur participation?

Rép.: à brûle-pourpoint, comme ça, je dois dire qu'on n'avait pas nécessairement pensé à ce cas de figure-là.

Donc si ça arrive à plusieurs personnes, je vous suggérerais de m'écrire un courriel.

On va regarder ça ensemble, puis on va voir qu'est-ce qui peut être fait à ce niveau-là. Donc ça nous demande un peu de temps de réflexion là pour voir comment ça peut être.



Bélanger, Marc 44:19

Une vidéo d'attestation? on verra ce qui est possible.

Ça va être du cas par cas.



Corbeil, Laurent 44:28

Q.: on nous demande ensuite au niveau du calendrier.

Là, on dit qu'on va faire des annonces en février 2025.

Est-ce qu'il faut que le projet débute immédiatement ?

Rép.: en mars 2025.

Quand vous allez monter votre calendrier, il peut commencer un peu plus tard.

Il faut que le projet dure 2 ans, faut que ça soit échelonné à peu près à partir de la date d'annonce, sur 2 ans.

Mais on s'entend que si pour vous mettre les choses en place et tout, vous voulez commencer en mai 2025, y'a pas de problème, si votre calendrier démontre la façon de procéder là.

Ensuite, je voudrais préciser encore une fois que bon, il faut absolument que le projet soit porté par des chercheurs universitaires.

Des professeurs donc, des gens qui ont le statut de professeur universitaire à temps plein, qui sont à la fois habilités à diriger des travaux de recherche seuls, et qui sont habilités à superviser des étudiants seuls, donc que ce soit le ça pour tous les chercheurs, que ce soit au Québec ou à l'étranger, et il faut que toutes les personnes soumettent une preuve de leur statut.

Pour les chercheurs universitaires au Québec, c'est pas un problème parce qu'on a un système qui est bien établi, la personne n'a pas à soumettre d'autres documentations nécessairement, l'établissement est en communication avec nous, mais pour l'étranger, c'est bien écrit dans les règles de programme, les personnes doivent soumettre une lettre de leur établissement qui spécifie leur statut au sein de l'établissement, et donc ils doivent avoir le statut de professeur pour pouvoir soumettre.

Q.: est-ce qu'un projet sur les langues nationales sont éligibles ?

Rép.: Oui, mais ça, c'est un peu la même chose que j'ai dite tantôt: faut que le thème, à vous de le prouver, que le thème que vous choisissiez entre dans le thème des savoirs traditionnels.

Q.: même chose, il y a un sujet proposé, le prénom traditionnel d'une communauté spécifique africaine.

Rép.: Même réponse, encore une fois, c'est à vous de prouver que votre thème entre dans le thème proposé.

Je vois que Hugo veut avoir la parole, Hugo, on donnera la parole si tu veux tout de suite. Oui, d'accord.

D'accord, je pense que j'ai pas mal fait le tour ici.

Des questions, on a une autre question dans la conversation.

Q.: peut-on penser à la culture traditionnelle pour parler des savoirs traditionnels enseignés à travers les cérémonies traditionnelles ?

Rép.: oui encore une fois. À première vue comme ça, ça semble être un thème qui rentre dans le thème de l'appel.

Mais encore une fois, c'est à vous de l'explicitier, de bien argumenter dans votre demande que ça entre.

Je crois que ça fait pas mal le tour des questions.

BM **Bélanger, Marc** 48:15

Je voulais juste souligner à nouveau, parce que je vois qu'il y a des gens qui rentrent et qui sortent du Webinaire, c'est important de rappeler que nous, on va pas faire de sélection sur le lien avec la thématique, ça fait partie des critères d'évaluation.

Puis c'est le comité scientifique, un comité de pairs, des chercheurs et des chercheuses des domaines couverts par les thématiques du concours et des demandes qu'on va recevoir, qui vont juger à travers le critère "pertinence du projet par rapport à la thématique"

Donc on laisse ça complètement entre les mains du comité d'experts pour cet aspect-là.

On pourrait donner la parole à Hugo, qui donnerait des éclaircissements sur certaines des questions auxquelles on a déjà répondues.

HD **Hugo L. DESLONGCHAMPS** 49:07

Oui, merci beaucoup.

Hugo DESLONGCHAMPS, chargé de projets à l'AUF-Amériques.

C'était simplement pour apporter des précisions supplémentaires sur les dépenses admissibles.

Pour ce qui est de la portion AUF du financement, les explications c'est dans la section 6, sur la page des règlements que vous avez vu tout à l'heure, c'est important de noter que ce qui est admissible pour l'AUF, c'est limité à ce qui est inscrit.

Donc les 4 points que vous avez.

Je précise que les salaires ne sont pas admissibles, donc le salaire d'un employé universitaire ou un salaire étudiant est pas admissible.

Par contre, c'est autorisé d'utiliser le financement AUF pour payer un prestataire, qui réaliserait par exemple une prestation de traduction ou d'aide à la mise en ligne d'une plateforme.

Donc on distingue un emploi salarié qui n'est pas admissible, un recours à un prestataire qui est admissible, y a d'autres dépenses aussi qui ne sont pas admissibles pour l'AUF, comme des frais de gestion, frais d'administration ou assurance voyage.

Donc, vous pouvez vous fier sur ce qui est écrit: si c'est pas écrit, vous pouvez prendre pour acquis que c'est pas admissible. si vous avez des doutes sur ce qui est admissible à l'intérieur de des catégories qu'on a identifiées, comme le soutien documentaire ou les matériels ou produits scientifiques, je vous invite à communiquer avec nous par courriel à l'adresse indiquée sur la page de l'appel. merci.

 **Bélanger, Marc** 50:54

Oui, je vais juste le rappeler.

Les contacts principaux pour ce concours, vous voyez, c'est Laurent Corbeil, responsable de programmes au Fonds de recherche du Québec, et pour les questions plus spécifiques à l'AUF (dans les dépenses admissibles), c'est Hugo DESLONGCHAMPS.

Ça ne s'arrête pas après le webinaire: vous pouvez continuer à poser des questions jusqu'à la date limite du concours.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

On approche de la fin, il reste 4 minutes.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Oui, le webinaire est enregistré et sera disponible avec les questions réponses.

 **Corbeil, Laurent** 52:00

Une autre question ici, on me demande si on communique avec notre conseillère à la recherche au Québec, est ce qu'on peut, est-ce qu'elle peut vous contacter pour faire pré-valider l'admissibilité d'un milieu de pratique ?

BM **Bélanger, Marc** 52:08

Oui.

 **Corbeil, Laurent** 52:20

Q.: est-il exigé que le milieu de pratique soit non commercial. Qu'en est-il des savoirs traditionnels qui sont monétisés ?

Rép.: y a rien dans les règles qui ont trait à ça, donc c'est pas exclu.

 **Corbeil, Laurent** 52:50

Puis, par rapport au fait que la conseillère de recherche nous contacte ?

Oui, on parle très souvent avec les conseillers, conseillères à la recherche au Québec.

BM **Bélanger, Marc** 52:58

Faut juste savoir que c'est sous toutes réserves qu'on vous répondrait à une telle question, parce qu'on l'a dit tantôt, ça relève de critères d'évaluation (la pertinence avec la thématique). On comprend ici que c'est une question plus spécifique sur un partenariat en particulier, mais on veut pas donner une réponse définitive, mais on comprend que c'est beaucoup de travail pour vous de monter toute une demande pour échouer à la pertinence.

Mais sachez que si votre projet concerne les savoirs traditionnels d'une façon ou d'une autre, ça devrait suffire.

 **Corbeil, Laurent** 53:31

Le milieu de pratique, ce qui est admissible ou pas, en fait, on pourrait regarder ça effectivement plus attentivement, le milieu de pratique spécifique, ce qui correspond à nos règles. Effectivement c'est quelque chose qui peut être fait.

BM **Bélanger, Marc** 53:58

Je voulais juste souligner qu'on était très heureux de voir la grande participation au webinaire de beaucoup de personnes du Québec, bien sûr de la France, Brésil, Maroc, Sénégal, Tunisie, Congo, États-Unis, Belgique.

Donc, c'est très prometteur.



Corbeil, Laurent 54:14

Marc j'ai 2 autres questions aussi.



Corbeil, Laurent 54:19

Une assez facile à répondre: quelle est la date limite ?

C'est le 25/9/2024.



Bélanger, Marc 54:23

16h, heure du Québec.



Corbeil, Laurent 54:29

Ensuite, une question très importante: pouvez-vous répéter à propos des salaires, s'il vous plaît, est-ce que c'est à l'AUF ou aux Fonds de recherche où les salaires ne sont pas admissibles ?

Rép.: faut faire une distinction.

C'est un peu plus complexe qu'à l'habitude.

Ce programme, c'est qu'il y a 50 pour 100 de la subvention qui vient des FRQ et 50 pour 100 qui vient de l'AUF, et donc sur la portion FRQ, ce sont les règles des FRQ qui s'appliquent et c'est la subvention qui doit absolument rester au Québec et donc pour les chercheurs du Québec, vous êtes quand même assez habitués à ça, ce sont les règles habituelles: vous pouvez utiliser ça pour des bourses, que ce soit au 2e, 3e cycle, post doctorat, vous pouvez payer des étudiants du salaire, ça peut être pour des professionnels de recherche, c'est comme d'habitude.

La portion AUF, par contre, qui peut être transférée à la personne qui collabore à l'extérieur du Québec : les fonds peuvent être envoyés à l'établissement par Québec, mais ce sont les règles de l'AUF dans ce cas-là, qui s'appliquent.

Et là donc il n'y a pas de salaire qui peut être payé avec les fonds de l'AUF.

J'espère que je réponds à la question.

Si vous avez d'autres questions, comme ça, je sais que c'est un programme très compliqué.

Appliqué sur des subventions de manière générale, c'est déjà complexe, donc on complexifie un peu la tâche encore cette fois-ci, mais pour un beau partenariat avec l'AUF, alors ça vaut la peine, mais hésitez pas si vous avez d'autres questions à nous

écrire.

Voilà donc je pense que ça fait le tour des questions.

BM **Bélanger, Marc** 56:23

Vous pouvez continuer à poser vos questions en nous écrivant.

Et j'en profite aussi pour remercier l'AUF pour la collaboration, et notre collègue Hugo Deslongchamps, et Svava BERGMANN aussi qui est avec nous, pour la fructueuse collaboration.

 **Corbeil, Laurent** 56:56

Donc pour ceux qui viennent d'arriver, il y en a qui se sont trompés de fuseau horaire et qui viennent tout juste d'arriver... Ça va être diffusé sur Youtube et le lien devrait être affiché sur les réseaux sociaux dans quelques jours.

Hugo, est ce que tu voulais dire un dernier mot avant de quitter ?

HD **Hugo L. DESLONGCHAMPS** 57:24

Oui, merci beaucoup à vous 2.

Merci à tous les participants d'avoir été là en grand nombre et voilà, on espère que vous allez être nombreux à répondre à l'appel.

Merci encore pour l'organisation du webinaire.

BM **Bélanger, Marc** 57:40

Merci, ça me fait plaisir.

HD **Hugo L. DESLONGCHAMPS** 57:44

Au revoir.